

est plus bienfaisante encore que celle que pourrait exercer sur lui toute autre institution. Des gravures montrent comment le foyer a été entouré par un nombre considérable d'influences religieuses qui, non seulement assurent le bonheur domestique et l'union de la famille, mais qui ont aussi pour conséquence décisive de former le caractère et de développer l'enfant par une saine éducation.

Les différentes cérémonies de la synagogue sont aussi observées dans la famille et le bon exemple que les parents juifs doivent par cela même donner à leurs enfants inspire à ceux-ci des sentiments de loyauté et leur enseigne à considérer le devoir comme une chose sacrée.

Les autres initiatives juives concernant le bien-être des enfants, se trouvent dans la section des œuvres philanthropiques de l'enfance.

Œuvres Philantropiques pour l'Enfant

CETTE section comprend les œuvres diverses d'assistance aux enfants abandonnés, indigents, malades ou privés de leurs parents, ces enfants sont confiés aux soins des sociétés de bienfaisance ou de l'assistance municipale. Cette section sert surtout à démontrer la nécessité de porter secours à la famille pour éviter la destruction du foyer. Il faut sans doute des institutions charitables; mais, chaque fois qu'il est possible de le faire, on devrait aider la famille de façon à éviter que les enfants en soient séparés pour être confiés à ces institutions.

INSTITUTIONS CANADIENNES-FRANCAISES.

Un des principaux caractères de l'organisation de la Charité à Montréal, c'est le grand nombre d'institutions catholiques qui, toutes ensemble, prennent soin de milliers d'enfants.

Douze asiles d'orphelins abritent 785 filles. Depuis leur fondation elles ont recueilli 19,325 filles. Ces orphelins reçoivent tous les soins nécessaires tant physiques que moraux; on leur enseigne les sciences usuelles et les vérités de la religion.

Il existe sept institutions canadiennes-françaises pour les petits orphelins. Elles abritent actuellement 963 garçons et, depuis leur fondation, elles en ont recueilli 12,525.

Laissant de côté le grand hospice des enfants trouvés dont il est question dans la section Hygiène, nous en arrivons aux initiatives sociales qui tentent de suppléer à l'insuffisance des moyens dont dispose la famille. Plus de trente ouvriers s'occupent à confectionner des vêtements solides et convenables pour les petits enfants des pauvres ou des malades et pour les premiers communants. Jeunes femmes et jeunes filles se réunissent pour con-

fectionner des petits trousseaux d'habillés ou pour broder de la lingerie fine qui sera vendue au bénéfice des pauvres. Il existe également six institutions qui reçoivent pendant que les parents sont à travailler, les enfants âgés de 2 à 8 ans. Le nombre des enfants recueillis est, en moyenne, de 1537 par jour.

Le rôle de ces institutions consiste à garder les enfants pendant la journée et à leur donner un enseignement élémentaire et les premières notions d'instruction religieuse. Cela permet à la mère de travailler librement et de pourvoir aux besoins de sa famille. Ces écoles expriment l'espoir qu'un jour viendra où les mères de famille, protégées par la loi, pourront élever leurs enfants dans leur propre foyer et sans qu'il soit nécessaire qu'une institution intervienne.

La Société Saint-Vincent de Paul porte les secours à domicile. Elle distribue des aliments, des vêtements, du charbon, du bois et autres choses nécessaires à la vie. En 1911, cette société a aidé 1246 familles comptant ensemble 3,250 enfants. Les dons qu'elle a faits atteignent la somme de \$26,835.

Trois institutions méritent une mention spéciale. Les enfants moralement abandonnés y sont placés par les autorités municipales. Ce sont l'Institution des Soeurs du Bon Pasteur, de Parc Laval et les deux écoles de Montfort et de Huberdeau. Les garçons reçoivent dans ces écoles un enseignement professionnel varié, mais qui porte plus spécialement sur les questions agricoles. Les photographies de ces écoles, exposées dans cette section, d'un moment d'une façon vivante l'excellence de la vie à la campagne.

INSTITUTIONS ANGLAISES.

Les institutions anglaises sont organisées de façon à subvenir aux mêmes be-